



**CYCLEVIA**  
L'éco-organisme de la filière  
des huiles et des lubrifiants.

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

# **CYCLEVIA OBTIENT LE FEU VERT POUR SON PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES HUILES USAGÉES DANS LES OUTRE-MER**

*Rueil-Malmaison, le 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

À l'issue de 2 ans de travail et après de nombreux échanges avec les pouvoirs publics et les collectivités d'outre-mer, le ministère de la Transition a validé le 18 mars dernier le « Plan de prévention et de gestion des déchets pour les outre-mer » proposé par CYCLEVIA. Ce plan fixe la feuille de route de l'éco-organisme pour ses actions dans les territoires ultramarins jusqu'à fin 2027. L'objectif affiché est clair : atteindre les mêmes performances de collecte et de régénération que dans l'Hexagone.

## **Dépasser les obligations réglementaires**

Selon le code de l'environnement, chaque éco-organisme doit, pour les outre-mer, élaborer un « plan » lui permettant d'améliorer la gestion des déchets de sa filière et mettre en œuvre toute la prévention nécessaire autour de celui-ci. Pour répondre à cette obligation, CYCLEVIA a, dès le début de son agrément, planché sur son propre plan avec la volonté d'y intégrer l'ensemble des DROM-COM dont il a la responsabilité, à savoir : Guyane, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Guadeloupe et Martinique. Les performances relativement proches de celles enregistrées en métropole auraient pu tenir à l'écart de ce plan ces deux derniers territoires, mais CYCLEVIA en a décidé autrement. Cette initiative est révélatrice de l'état d'esprit de l'éco-organisme et de sa volonté d'embarquer toute de la filière, sans exception, vers plus de circularité.

## **Devancer la validation du plan**

CYCLEVIA porte une attention particulière aux outre-mer. L'éco-organisme a d'ailleurs choisi d'en faire le terrain de ses innovations et de ses expérimentations. Rapidement, la nomination d'un responsable dédié à ses activités ultramarines et des visites systématiques ont permis à CYCLEVIA de mieux visualiser les besoins sur le terrain et de mettre en œuvre avec les acteurs locaux les premières solutions. Ainsi, avant même la validation du plan, plusieurs actions ont été entreprises. Elles portent déjà leurs fruits (...)

puisqu'en 2023, l'éco-organisme confirmait une progression globale des performances de la filière en outre-mer : près de 6 000 tonnes d'huiles usagées y ont été collectées, soit 21% de plus qu'en 2022. La quasi-totalité des déchets collectés a quant à elle été exportée en métropole pour y être régénérée (taux approchant les 96% contre 63% en 2022).

## Une feuille de route ambitieuse et ouverte aux initiatives

*« L'expérience acquise au cours de nos deux premières années d'exercice ont affiné notre vision et nous avons à présent une idée très précise de l'état du déchet 'huiles usagées' dans chaque territoire. »* explique Brice Fabre, Responsable des activités ultramarines de CYCLEVIA.

Fort d'une vision macro et micro des territoires, l'éco-organisme a été en mesure de concevoir une carte des actions spécifiques à mener pour chacun d'eux. Dans ses grandes lignes, on peut noter une priorité donnée à l'évacuation des déchets dans l'océan Indien et au développement de solutions complémentaires de collecte dans les Caraïbes. D'autre part, partout dans tous les territoires, CYCLEVIA recherche activement des solutions locales de traitement. Aucune n'existe aujourd'hui. Toutes les huiles usagées collectées sont exportées en métropole, ce qui constitue le plus souvent un non-sens écologique, économique et social... sans compter les risques engendrés par un tel fret. À noter aussi la situation préoccupante de Mayotte, confronté à une absence totale de déchèterie... Trouver rapidement des solutions de collecte est une priorité pour CYCLEVIA.

## La réussite des actions de CYCLEVIA : un billard à plusieurs bandes

La validation d'un tel plan ne fige pas pour autant l'action de l'éco-organisme. Le travail sur le terrain, les nouvelles rencontres comme les enseignements des premières expérimentations apporteront la matière pour de nouvelles initiatives. Cependant, toutes les actions de CYCLEVIA, et de façon plus prégnante encore dans les outre-mer, sont conditionnées par les liens que l'éco-organisme a su et saura nouer avec les parties prenantes locales : les opérateurs de collecte, les services de l'État, les collectivités, les facilitateurs comme les apporteurs de solutions innovantes, les détenteurs eux-mêmes... mais aussi tous les acteurs économiques de ces territoires en lien avec notre déchet.

*« Les idées proposées par l'éco-organisme ont trouvé un écho favorable auprès des pouvoirs publics. Cette validation révèle une compréhension mutuelle de bon augure pour notre collaboration future et les évolutions structurelles qui s'annoncent. Après deux ans d'activité, c'est aussi le signe d'une intégration réussie au sein du cercle des parties prenantes et de notre maturité. »* explique André Zaffiro, Directeur général de CYCLEVIA

## Des actions déjà menées ou amorcées :

- **En Guadeloupe** : mise en place d'une première expérimentation de collecte en partenariat avec un réseau d'enseignes de la réparation automobile ;
- **En Martinique** : signature d'une convention pour contribuer au label « Garage propre » ;

- **En Martinique toujours** : réflexion avec les collectivités pour intégrer un programme de collectes événementielles ;
- **À La Réunion** : participation au 2e fret exceptionnel pour exporter vers la métropole, entre autres déchets, 800 tonnes d'huiles usagées ;
- **À Saint-Pierre-et-Miquelon** : état des lieux en collaboration avec les pouvoirs publics ;
- **À Mayotte** : en l'absence de déchèteries, construction des bases pour la mise en place d'offres de collecte grand public (déchèteries mobiles, réseaux « Boina Matra »).

### Des actions emblématiques à venir :

- **À Mayotte** : sur la base de l'expérimentation menée en Guadeloupe entre octobre 2023 et avril 2024, développement d'une offre de collecte grand public au sein d'un réseau de stations-services, accompagnée d'une sensibilisation aux bons gestes ;
- **Partout et particulièrement en Guyane** : intégration progressive à la filière des « garages informels » (visiter, former, équiper) ;
- **Partout** : développement d'outils de communication (réseaux sociaux notamment) utilisables par les acteurs de la filière et à destination des détenteurs ;
- **Partout** : renforcement de l'implication du tissu professionnel local par le biais de ses représentants (fédérations, chambres, associations...) pour diffuser la pédagogie et services proposés par CYCLEVIA ;
- **Partout** : développement de solutions locales de traitement ;
- **À La Réunion, en Guyane et plus généralement dans toutes les zones difficiles d'accès** : identification des gisements, mêmes faibles, et ramassage, mêmes compliqués ;
- **En Martinique** : participation à des collectes événementielles ;
- **À Saint-Martin** : consolidation des capacités de stockage du collecteur-regroupeur pour éviter les arrêts récurrents et intempestifs de la collecte.

#### À PROPOS DE CYCLEVIA.

Né de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) de 2020, Cyclevia est l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants. Il répond au principe de responsabilité élargie du producteur (REP). Société privée à but non lucratif et agréée par l'État en mars 2022, elle réunit aujourd'hui 300 adhérents, tous producteurs de lubrifiants, représentant plus de 90% du marché. L'éco-organisme soutient en France, par le biais des éco-contributions versées par ces derniers, la collecte et le traitement des huiles usagées, et favorise plus globalement le développement responsable de la filière.

Contact presse : SHADOW Communication

Aurélie Vinzent : 06 58 66 80 49 / aurelievinzent@shadowcommunication.fr

Karima Doukali : 07 77 36 64 10 / karimadoukali@shadowcommunication.fr